

# SUD ÉDUC BAJO

LE JOURNAL DE LA SECTION SUD ÉDUCATION BAGNOLET

NUMÉRO 1

## Pourquoi une section syndicale SUD Bagnolet ?

De la maternelle à l'université, en professionnel, technique ou général, la section SUD Éducation Bagnolet syndique tous les personnels de la ville, quel que soit leur statut : personnel technique, administratif, enseignant-e, chercheur-se, étudiant-e, stagiaire, titulaire et contractuel-le.

A SUD Éducation 93, le militantisme de terrain et l'implantation locale sont essentiels . C'est pourquoi nous souhaitons marquer notre présence sur la ville notamment par la création de ce journal ...

De la lutte interprofessionnelle à l'enseignement en particulier, en passant par les spécificités de notre département ( 93 ), nous sommes là pour défendre vos droits et en acquérir de nouveaux.

Vous pouvez nous contacter par mail ou par téléphone, nous sommes présent-es dans tous les secteurs de l'éducation sur la ville.

**Rejoignez un syndicat de lutte !**

## Sommaire

Page 1 : -présentation  
-Sommaire / contacts

Page 2 : - Création d'une **union locale solidaires-Bagnolet**  
**Rejoignez-nous !**

- les prévisions d'effectifs prennent-elles en compte les créations de logement?

- La médecine scolaire sur la ville.

Page 3 : - LSUN, le fichage des élèves.

- Lycée Eugène HENAFF: le conseil régional maltraite ses salarié-es.

Page 4 : - Actualité et luttes

- revendications pour le 1er degré  
- **SUD** c'est quoi?

## contacts :

Saida JBIHA NICOLAS, élémentaire WALLON. 0675949377

Maxime DONATI, élémentaire VERNE. 0661687045

contact@sudeducation93.org / [sudeducbagnolet@gmail.com](mailto:sudeducbagnolet@gmail.com)

Union  
syndicale  
**Solidaires**

éducation  
**Sud 93**



## Croissance démographique

### bagnoletaise et **accueil scolaire** : la commune pourra-t-elle faire face ?

A la fin du mois de juin 2016, les parents de la petite Inès (le prénom a été modifié) s'apprête à emménager pendant l'été à Bagnolet. Ils s'empresent alors d'inscrire leur fille à la mairie et de signaler son inscription à l'école de leur secteur. Il leur est alors annoncé que leur enfant sera sûrement affecté dans une autre école... Après plusieurs relances en juillet et août et n'ayant toujours pas eu de nouvelle au 1er septembre, ni des services de la mairie, ni de l'école de secteur... les parents décident de solliciter directement les autres écoles maternelles. Par chance, il reste de la place dans une école à 10 minutes. La petite Inès pourra faire sa rentrée plus tard dans un classe de PS dans laquelle est affectée un-e stagiaire à mi-temps et où l'on attend alors encore l'affectation d'une titulaire... de bonnes conditions pour débiter une scolarité ! En effet, il est déconseillé d'affecter des EFS en petite section.

Si l'on ne peut reprocher aux différents acteurs de l'école à Bagnolet les fautes de gestion qui relèvent du

rectorat, du ministère, des gouvernements ou de municipalités précédentes, on doit malheureusement constater que ce sont les enfants qui en feront les frais. Et il est à craindre que la situation ne soit pas prête de s'améliorer.

En effet, l'étude prévisionnelle sur la démographie scolaire présentée le 7 octobre 2015 (voir : [http://www.ville-bagnolet.fr/tl\\_files/actualites/2015/10-octobre/Presentation%20publique%20DEF.pdf](http://www.ville-bagnolet.fr/tl_files/actualites/2015/10-octobre/Presentation%20publique%20DEF.pdf)) prévoit à l'horizon 2020 un besoin de 24 classes supplémentaires sur la ville. La création de 2 écoles et l'extension d'une troisième fourniront 12 à 15 classes. Pour les autres classes manquantes, il faudra récupérer des salles dans les écoles, ce qui suppose de supprimer des salles polyvalentes qui servaient aux réunions, aux formations, aux arts, à l'audiovisuel etc. La qualité d'accueil et les infrastructures pédagogiques des écoles vont donc nécessairement être dévalorisées, tant pour les enseignants, que pour les personnels parascolaires, et donc au final les élèves.

## Faisons vivre l'union locale **SOLIDAIRES** sur bagnolet

Des habitants et des personnels de l'éducation sur bagnolet ont relancé une union locale solidaires. N'hésitez pas à nous contacter si vous êtes intéressé-es pour faire vivre cette union le plus largement possible !

Union  
syndicale  
**Solidaires**

→ L'Union syndicale Solidaires est composée de fédérations et syndicats nationaux, et d'Unions locales et régionales. Elle existe depuis 2003 mais a des racines bien plus anciennes dans le syndicalisme.

→ Elle défend les travailleurs et les travailleuses en France, quelle que soit leur origine et leur culture, et travaille avec les organisations de jeunes, de chômeurs et chômeuses, de paysan-nes, d'habitant-es.

→ Elle entretient des relations fraternelles avec de nombreuses organisations syndicales et d'associations à l'étranger pour faire vivre la solidarité internationale.

La **médecine scolaire** (ou ce qu'il en reste) dans le 93, et à Bagnolet.

**Quelques chiffres** : la médecine scolaire dans le 93, c'était 17 titulaires (pour 49 prévus) pour 320000 élèves en 2015...

Seuls 40 % des enfants de Seine-Saint-Denis ont passé leur bilan de santé dès 4 ans. Et ils ne sont que 10 % à avoir effectué la visite obligatoire des 6 ans, pourtant inscrite dans le Code de l'éducation.

**Sur Bagnolet**, une médecin à la retraite pour 3600 élèves **un jeudi après-midi par mois**... les élèves non suivis peuvent se retrouver avec des troubles non décelés : vue, langage ou auditifs, à l'origine d'échecs scolaires. Ajoutons à cela le délai d'un an pour avoir ne serait-ce qu'un rendez vous avec le CMPP.

**Exigeons une véritable  
médecine scolaire sur la  
ville !**

## LSUN (Livret scolaire unique numérique) ou fichage des élèves dès trois ans

Le ministère veut mettre en place le LSUN dès cette année. Ce LSUN regrouperait les bilans à la fin de chaque période, des informations sur les élèves en difficulté ou à besoins particuliers, au collège des informations sur les absences, les retards, le respect du règlement... Des données personnelles sensibles, numériques donc, pouvant être accessibles sous couvert du « secret professionnel partagé » par les services sociaux, municipaux, policiers, judiciaires... Un casier scolaire, une traçabilité des élèves dont s'est déjà réjoui le MEDEF. Le LSUN ouvre la voie à un fichage à vie, les données enregistrées étant progressivement transférées d'un fichage à l'autre, de la maternelle au Compte personnel de formation (CPF) et au Compte Personnel d'Activité (CPA).

**Les parents ont toutefois la possibilité de refuser que soient collectées et numérisées des données personnelles de leurs enfants.**

Un premier tractage (information et modèle de lettre à envoyer en cas de refus) a eu lieu sur Bagnolet devant l'école élémentaire Jules Ferry, il est à noter une bonne réception de la part des parents et des enseignant-es, tou-tes démunis en matière d'information et des possibilités de refus. Les livrets du premier semestre ont été délivrés de manière manuscrite par les enseignant-es refusant pour l'instant la numérisation pour plusieurs raisons : des soucis techniques, un fichage supplémentaire du personnel, le fait de faire rentrer les élèves à tout prix dans telle ou telle case d'évaluation des objectifs d'apprentissage...

Compétences, évaluations, appréciations, attestations, difficultés, comportement, suivis particuliers...

**le droit à l'oubli n'existe plus !**

Pour *information complémentaire* vous pouvez consulter le site [retraitbaseeleves.wordpress.com](http://retraitbaseeleves.wordpress.com)

### Lycée Eugène Hénaff : le Conseil régional maltraite ses salariéEs

À la rentrée 2016, le Conseil régional Île-de-France a supprimé 3 supports CAE-CUI. Deux étaient dévolus à l'entretien des locaux quand le troisième l'était au service de restauration.

Cette décision, dont les motivations demeurent obscures malgré l'engagement pris par les représentantEs Région auprès du CA de tâcher de les justifier, engendre deux types de souffrances.

Celle des personnels ainsi privéEs d'emploi, seul l'un de ces trois salariéEs se voyant proposer une embauche par la collectivité territoriale et celle de l'équipe d'agentEs du lycée. Alors qu'illEs donnaient pleine et entière satisfaction, une collègue âgée de 63 ans et un collègue en situation de handicap pointent désormais à Pôle Emploi.

Même l'engagement pris par le Conseil régional de les faire accompagner par des services sociaux (un comble quand on sait que son exécutif est majoritairement issu d'une formation politique vilipendant « l'assistantat ») n'a pas été tenu. ConfrontéEs sans assistance à des démarches complexes auprès de Pôle Emploi, illEs n'ont été indemniséEs qu'avec beaucoup de retard. L'une des deux se voyant même réclamer un « trop perçu » datant de 2011, « trop perçu » dont le recouvrement devrait être échelonné, par prélèvements successifs, sur son indemnité de 500 euros mensuels ! ...

Quant aux agentEs du lycée, il leur faut désormais compenser 60 heures hebdomadaires auparavant effectuées par les collègues en contrats aidés ... Sans tenir compte des spécificités de l'établissement, ni de celles de l'équipe ATTEE, le Conseil régional estime que l'établissement est doté d'un nombre suffisant de personnels. Assertion gratuite qui interroge quand on sait qu'il nous est interdit de connaître la clef de répartition des moyens employés et du fait de la méconnaissance totale de l'établissement dont ont fait la démonstration, par le passé, les services de la collectivité qui en est pourtant propriétaire.

Cette charge de travail supplémentaire est d'autant moins assumable qu'elle aggrave lourdement une situation déjà problématique : absences non remplacées (quelquefois durant des mois), temps partiels représentant 40% d'un Équivalent Temps Plein non compensés, santé fragilisée des membres de l'équipe, configuration atypique des locaux accroissant la quantité de travail nécessaire à leur entretien, etc.

D'ores et déjà, cette dégradation de leurs conditions de travail a participé de la mise en arrêt de collègues surmenéEs. Par ailleurs, l'impossibilité d'assurer un entretien satisfaisant les locaux aboutit à la mise en danger avérées des usagÈrEs de l'établissement (accumulation de poussières de bois cancérigènes des ateliers de menuiserie et d'ébénisterie, sols des ateliers d'énergie rendus glissants par accumulation de dépôts gras ...).

Opposant une fin de non-recevoir à nos demandes d'audience, le Conseil régional ne semble pas percevoir les souffrances dont il est à l'origine : il prétend faire face à cette situation désastreuse par des aménagements de l'ergonomie de certains postes et un audit des situations individuelles de santé des agentEs qui n'aboutit à aucune situation concrète.

**Aussi, si la cécité et la surdité volontaires du Conseil régional d'Île-de-France devaient perdurer, nous entrerons en mobilisation à la rentrée 2017.**



## ACTUALITÉ ET LUTTES

### Les agent-es de la municipalité de Bagnolet SONT EN COLERE !!

La municipalité a en effet adopté des mesures très controversées concernant les employé-es de la commune dont « l'écrêtement du régime indemnitaire à partir du 11ème jour d'absence pour maladie ». Cela a conduit à la grève des personnels concernés.

Pour discréditer ce mouvement, M. le Maire, Tony Di Martino s'est fendu d'un courrier aux parents d'élèves. Dans cet écrit irrespectueux, il se permet de dénigrer les questionnements et craintes légitimes des grévistes.

**Sud Education 93** exige la satisfaction immédiate des revendications, seul moyen de garantir une prise en charge et une restauration de qualité pour les enfants scolarisés de la ville.



## DANS LE PREMIER DEGRÉ

### Constat et revendications de SUD Éducation Bagnolet:

- le **recrutement**, afin d'alléger le nombre d'élèves par classe, et d'être remplacé-es lors de nos absences de droits ! (maladie, formation...)
- Les écoles aux infrastructures vétustes et vieillissantes sont surchargées en effectif.
- Un rased complet par groupe scolaire
- Un-e plus de maître-sse que de classe dans chaque école.
- Des ouvertures de TPS. **1 seule sur la ville** actuellement !

### - Un plan d'urgence pour le 93.

**Nous savons** que les récentes créations de postes sont avant tout liées aux mobilisations des écoles. Nous savons aussi qu'avec 64% d'écoles en Éducation Prioritaire (20% au niveau national), un taux de pauvreté de 27,8 %, le double de la moyenne nationale, (35 % à Saint-Denis, Pierrefitte-Sur-Seine, Bobigny, 40 % à Aubervilliers et 43 % à Clichy sous bois), ce dont le département a besoin, c'est d'un véritable plan d'urgence !

## SUD Éducation

## Quel syndicalisme?

### Solidaires

Entre nous, mais aussi avec les autres secteurs, parce que nos luttes doivent converger, dans le public et le privé, pour défendre les droits collectifs et en conquérir de nouveaux.

SUD éducation est affilié à l'union syndicale Solidaires.

### Unitaires

Parce que c'est faire le jeu des pouvoirs que de sectoriser les luttes et d'éparpiller les revendications, nous sommes un syndicat inter-catégoriel : un seul syndicat pour tous les personnels de l'Éducation Nationale, tous métiers confondus, de la maternelle à l'université, sans condition ni de statut ni de grade.

### Démocratiques

Tous les mois, nos assemblées générales d'adhérent-e-s (ouvertes aux sympathisant-e-s) prennent les décisions. Nous pratiquons la rotation des responsabilités. Avec SUD, pas de bureaucratie, vos élu-e-s et vos représentante-s partagent votre quotidien professionnel.

### Un syndicat de lutte

### et de transformation sociale

SUD refuse le clientélisme et la cogestion. Nous refusons de cautionner les régressions en négociant à la marge les contre-réformes libérales. SUD lutte pour les revendications immédiates des personnels (salaires, conditions de travail, protection sociale, etc...) mais aussi pour une rupture avec ce système qui vit de l'inégalité et de la précarité.

**Pour une autre école, une autre société !**

Pour vous tenir au courant des luttes:

<http://www.sudeducation93.org/>